

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
CLASSEE**

Régularisation des activités

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES

Version 1 – Mars 2023

sur la commune de Saturargues (34)

Étape 6 :

INCIDENCES

**Pièce jointe n°8 : Incidences notables sur
l'environnement**

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES est autorisé à exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers, par l'arrêté n°2003-I-3913 du 7 novembre 2003, sur la commune de Saturargues (34). Du fait de l'augmentation de la capacité de stockage des matériaux inertes, le site est aujourd'hui soumis à enregistrement sous la rubrique 2517 (station de transit de produits minéraux solides ou de déchets non dangereux inertes). Le site est de plus classé à enregistrement sous la rubrique 2515 pour l'installation de concassage. Une nouvelle activité émulsion réalisée dans un conteneur dédié sur le site depuis 2020 entraîne de plus l'augmentation de la quantité de bitume présente sur le site d'environ 50 tonnes.

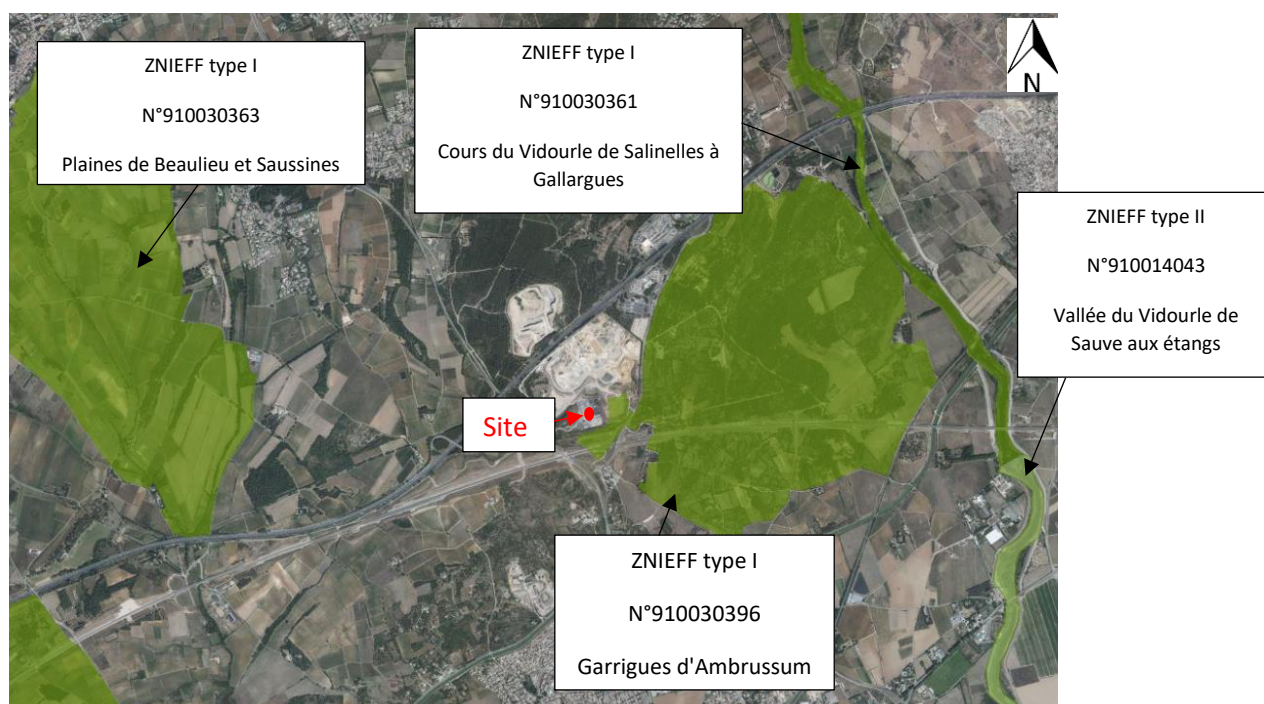
L'analyse des incidences de l'activité sur l'environnement est présentée ci-après.

1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

1.1. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les plus proches :

- ZNIEFF type I n°910030396 "Garrigues d'Ambrussum", à proximité immédiate au Sud du site et à 48 m à l'Est du site,
- ZNIEFF type II n°910014043 "Vallée du Vidourle de Sauve aux étangs", à 2,7 km à l'Est du site.
- ZNIEFF type I n° 910030361 « Cours du Vidourle de Salinelles à Gallargues », à 2,7 km à l'Est du site.
- ZNIEFF de type I n° 910030363 « Plaines de Beaulieu et Saussines », à 2,3 km à l'Ouest du site.

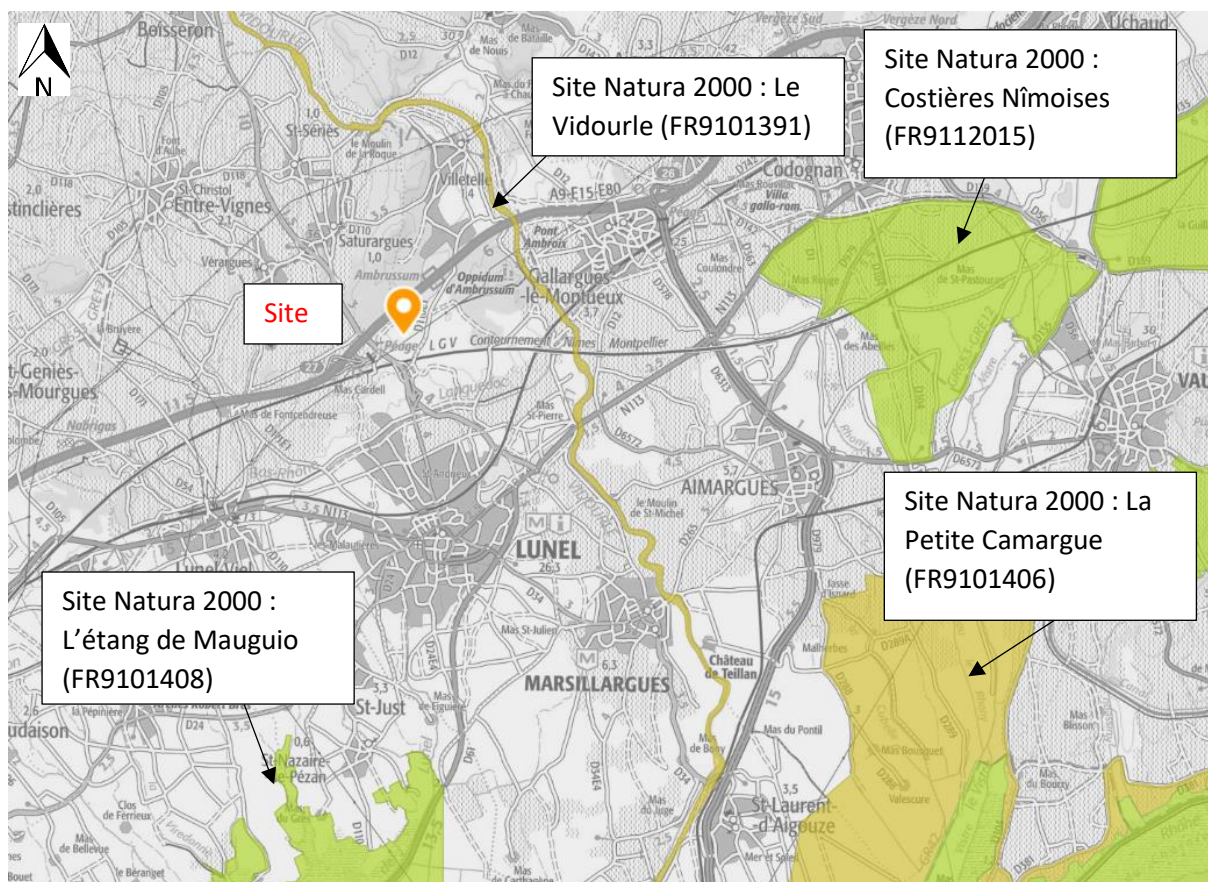


BILAN	Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF.
--------------	--

1.2. Site Natura 2000

Le sites Natura 2000 le plus proche est :

- Le Vidourle (FR9101391) à 2,75km à l'Est du site,
- Costières Nîmoises (FR9112015) à 6 km à l'Est du site,
- L'étang de Mauguio (FR9101408) à environ 6,5km au Sud du site,
- La Petite Camargue (FR9101406) à environ 8,1 km au Sud-Est du site.



Source : extrait de Géoportail

BILAN

Le site n'est pas compris dans le périmètre d'un site Natura 2000. Du fait de la gestion des eaux, des rejets atmosphériques, de l'activité du site et de sa localisation hors de cette zone, il n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce des sites Natura 2000 présents dans le secteur.

1.3. Zone couverte par un arrêté de protection de biotope

La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est celle du site de « Puech Des Mourgues » (FR3800377) située à environ 15,7 km au Nord-Ouest du site.



Source : extrait de Géoportail

BILAN	Le site n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
--------------	--

1.4. Zone montagne

BILAN	Le site n'est pas situé en zone montagne.
--------------	---

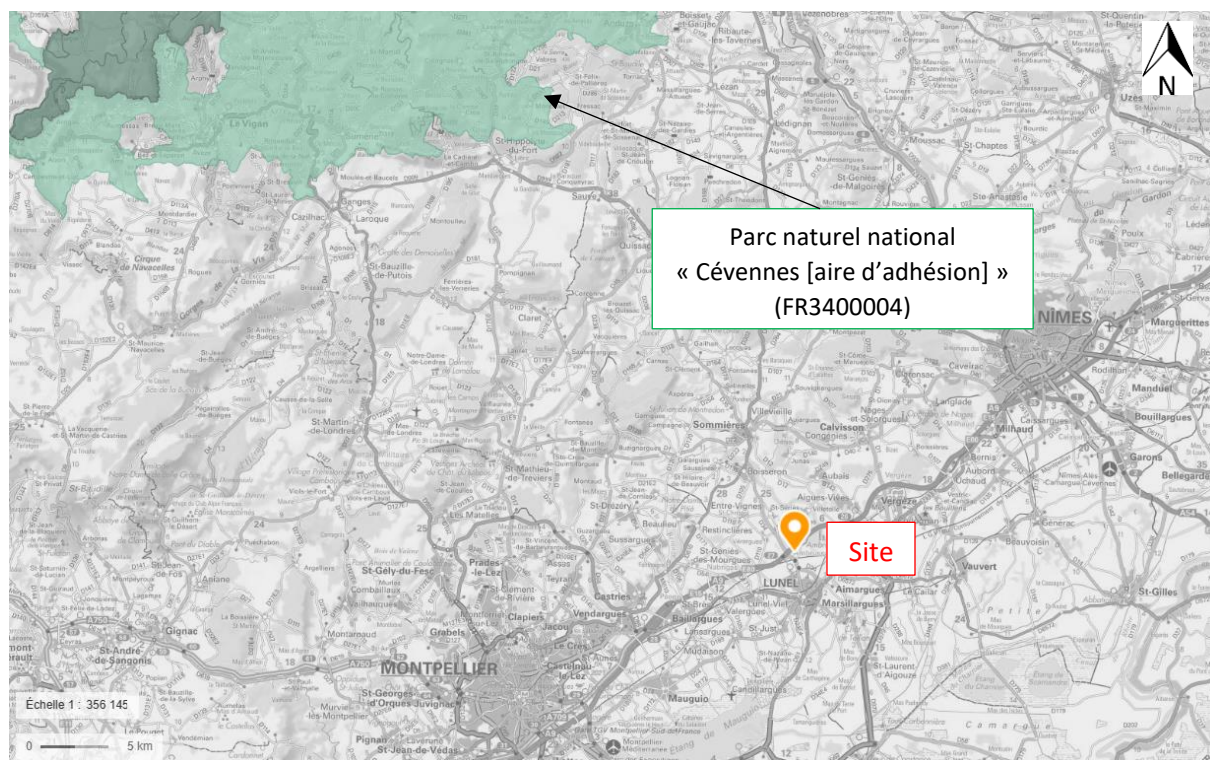
1.5. Commune littorale

BILAN	La commune de Saturargues n'est pas une commune littorale selon la loi littorale.
--------------	---

1.6. Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale), zone de conservation halieutique ou parc naturel régional

Parcs naturels nationaux

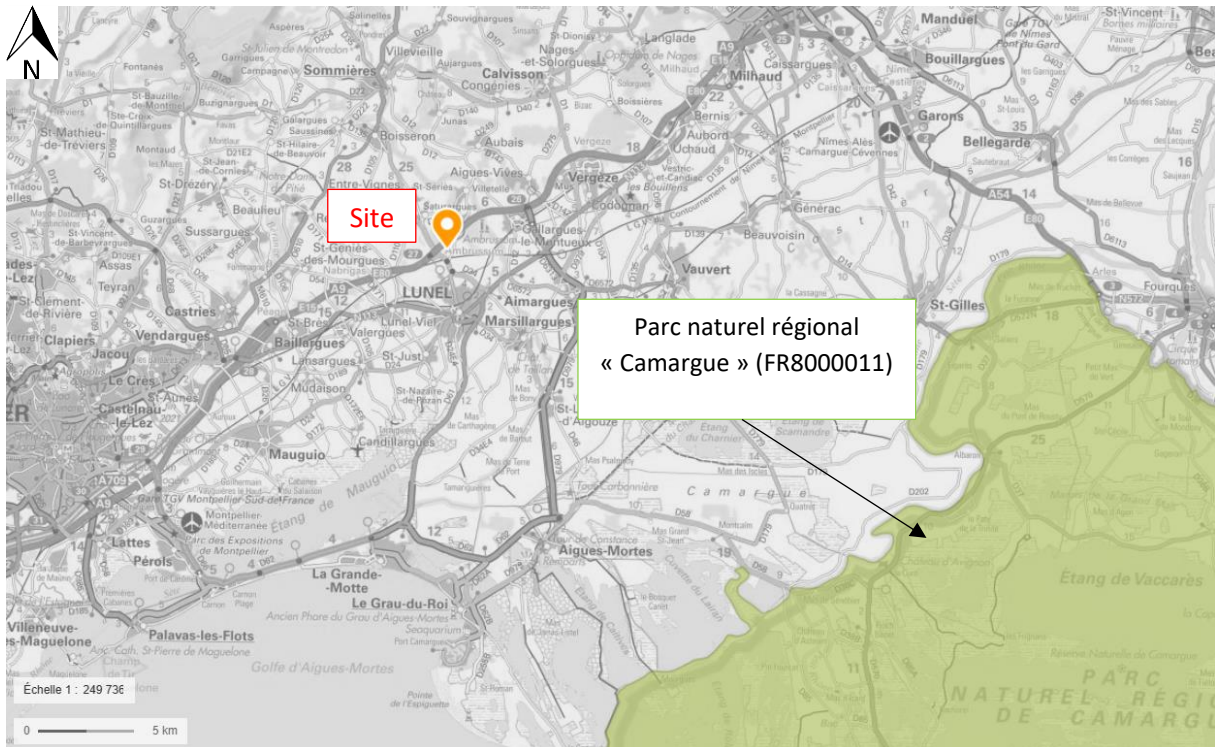
Le parc naturel national le plus proche du site est le parc « Cévennes [aire d'adhésion] » (FR3400004), situé à environ 34,6 km au Nord-Est du site.



(Source : Géoportail)

Parcs naturels régionaux

Le parc naturel régional le plus proche du site est le parc régional « Camargue » (FR8000011), situé à environ 22.2 km au Sud-Est du site.



Source : Géoportail

Parcs naturel marin

Le parc naturel marin le plus proche du site est le parc naturel « Golfe du Lion » (FR9100003), situé à environ 85 km au Sud-Ouest du site.



Source : Géoportail

Réserves naturelles nationales

La réserve naturelle nationale la plus proche du site est la réserve naturelle nationale « L'Estagnol » (FR3600027) à environ 29 km au Sud-Ouest du site.

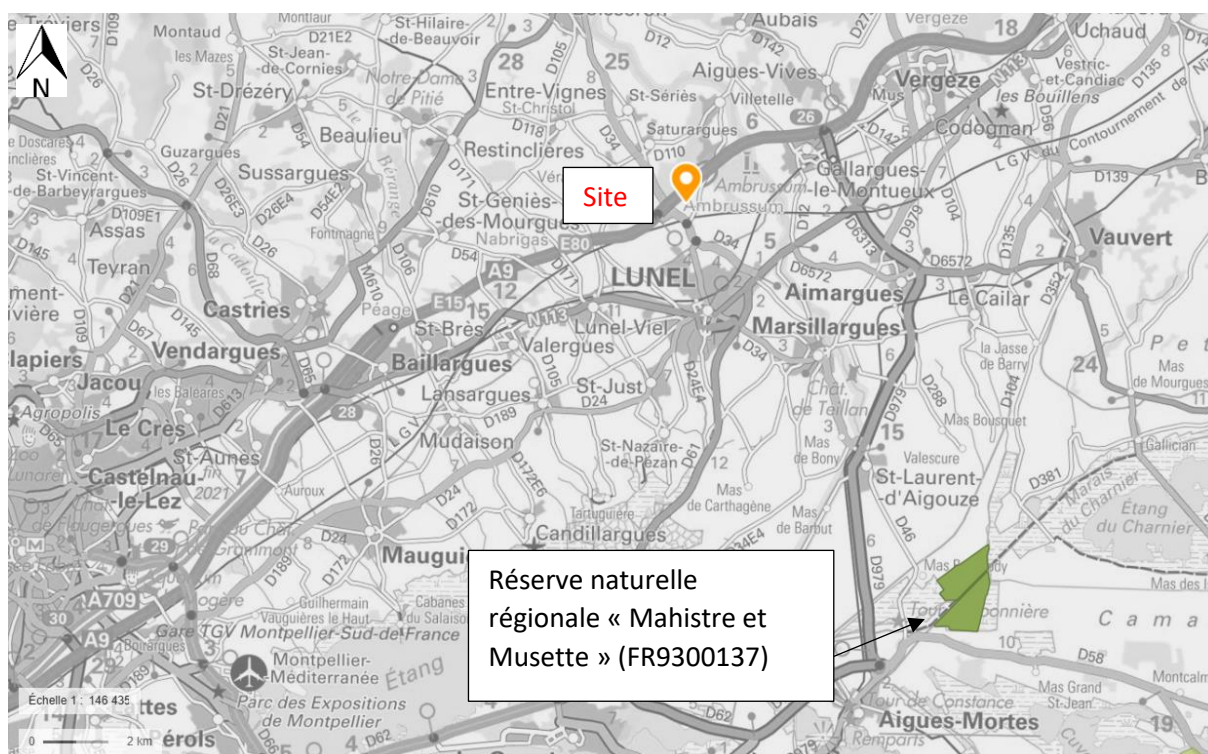


Source : Géoportail

Réserves naturelles régionales

La réserve naturelle régionale la plus proche du site est la réserve naturelle « Mahistre et Musette » (FR9300137), située à environ 13,4 km au Sud-Est du site.

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--



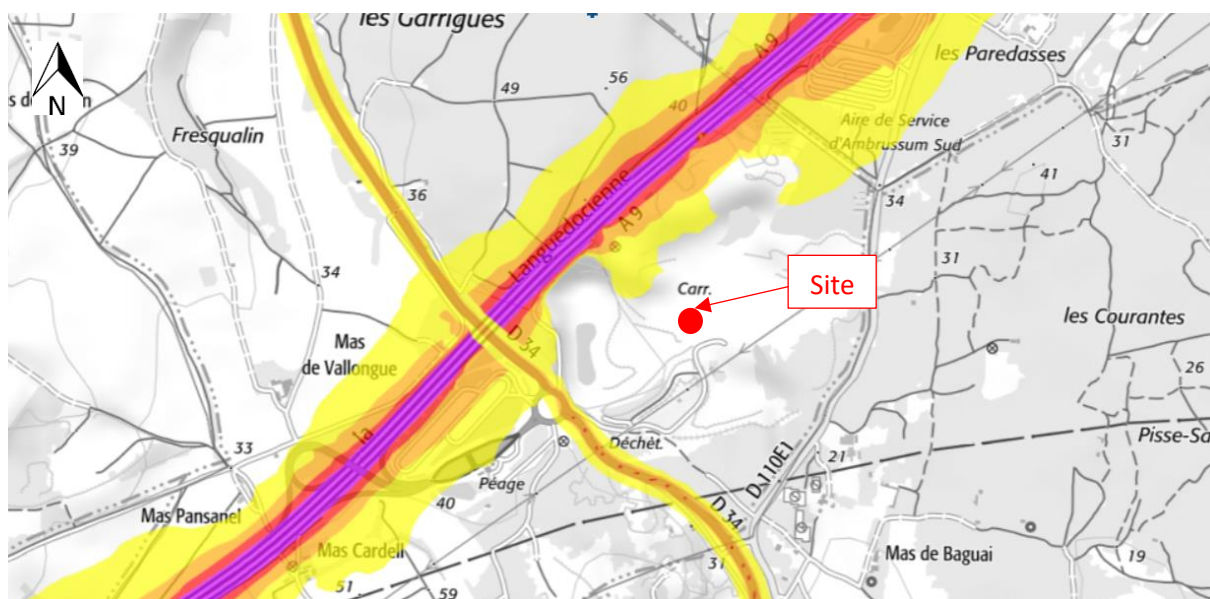
Source : Géoportail

BILAN	Le site n'est pas situé dans un parc ou une réserve de protection de l'environnement.
--------------	---

1.7. Plan de prévention du bruit

La commune de Saturargues est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de l'État dans l'Hérault, pour les infrastructures de transports terrestres nationales, approuvé le 29 juin 2015.

Le site se situe à 376 m au Sud-Est de l'autoroute A9, et à 432 m au Nord-Est de la D14. Le site se situe à proximité mais pas dans la zone stratégique de bruit de ces routes



Cartographie de bruit stratégique 3^{ème} échéance (carte « type A »)

BILAN

La commune de Saturargues est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de l'État dans l'Hérault, pour les infrastructures de transports terrestres nationales, approuvé le 29 juin 2015. Toutefois le site d'implantation n'est pas compris dans les cartes de bruit stratégiques.

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--

1.8. Bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable

Monuments historiques

Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection au titre des monuments historiques. Les périmètres les plus proches du site sont « Château de la Devèze » (1911044309), située à 2,2 km à l'Ouest du site, et « Oppidum d'Ambrussum » (1911044704), situé à 2,3 km au Nord-Est du site.



Source : Atlas des patrimoines

Sites Patrimoniaux Remarquables

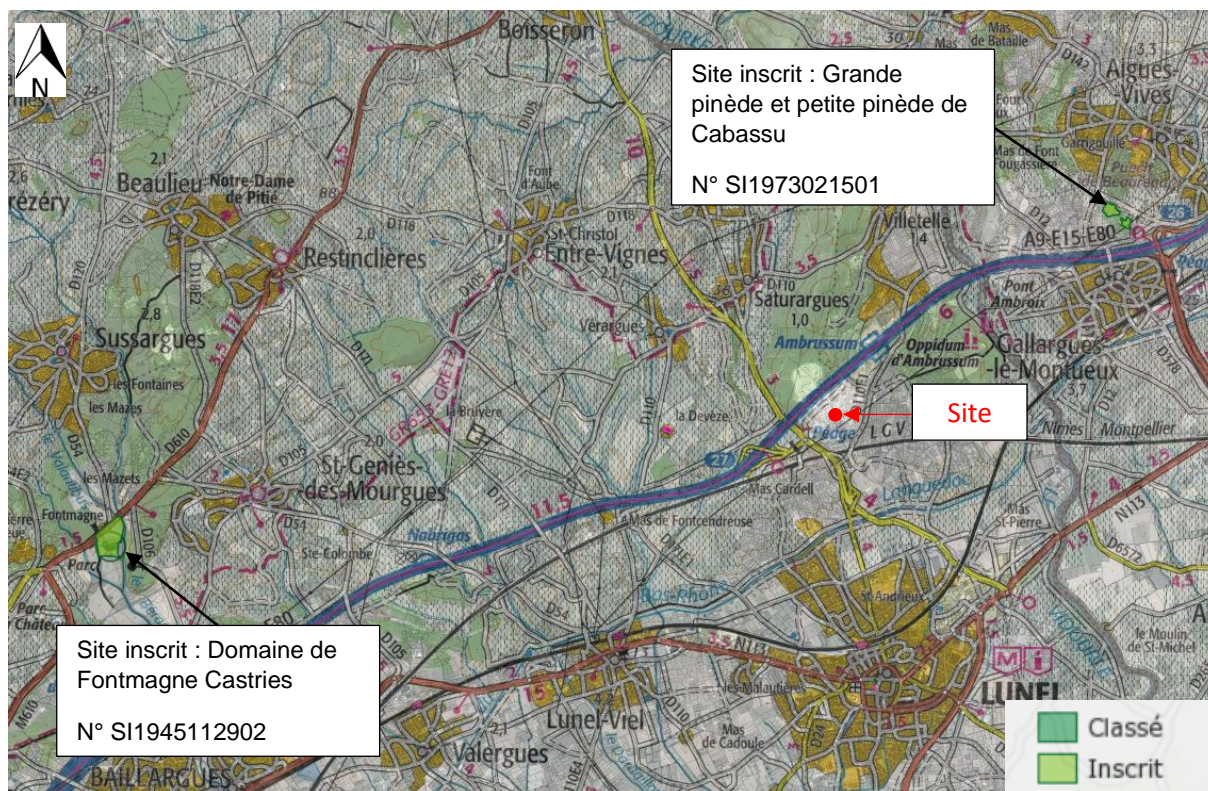
Le site se situe en dehors de tout site patrimonial remarquable.

BILAN	Le site est localisé en dehors de tout périmètre de protection au titre des abords de monuments historique ou de tout site patrimonial remarquable.
--------------	---

1.9. Site inscrit

Les sites inscrits les plus proches sont :

- « Grande pinède et petite pinède de Cabassu », identifiant : SI1973021501, situé à 4,5 km au Nord-Est du site
- « Domaine de Fontmagne Castries », identifiant : SI1945112902, situé à 9,2 km au Sud-Ouest du site



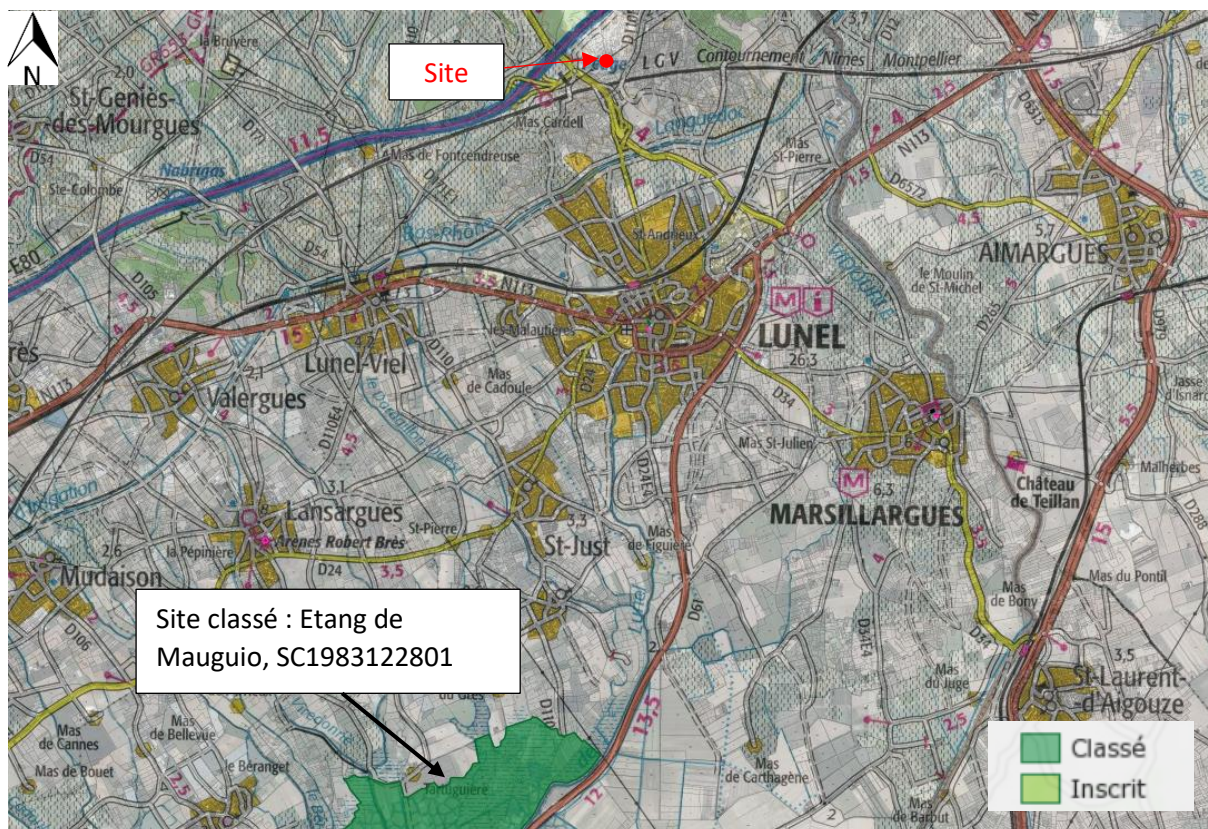
Source : Atlas des patrimoines

BILAN

Le site n'est pas compris dans le périmètre d'un site inscrit.

1.10. Site classé

Le site classé le plus proche est l' « Etang de Mauguio », identifiant SC1983122801, situé à environ 8,2 km au Sud du site.



Source : Atlas des Patrimoines

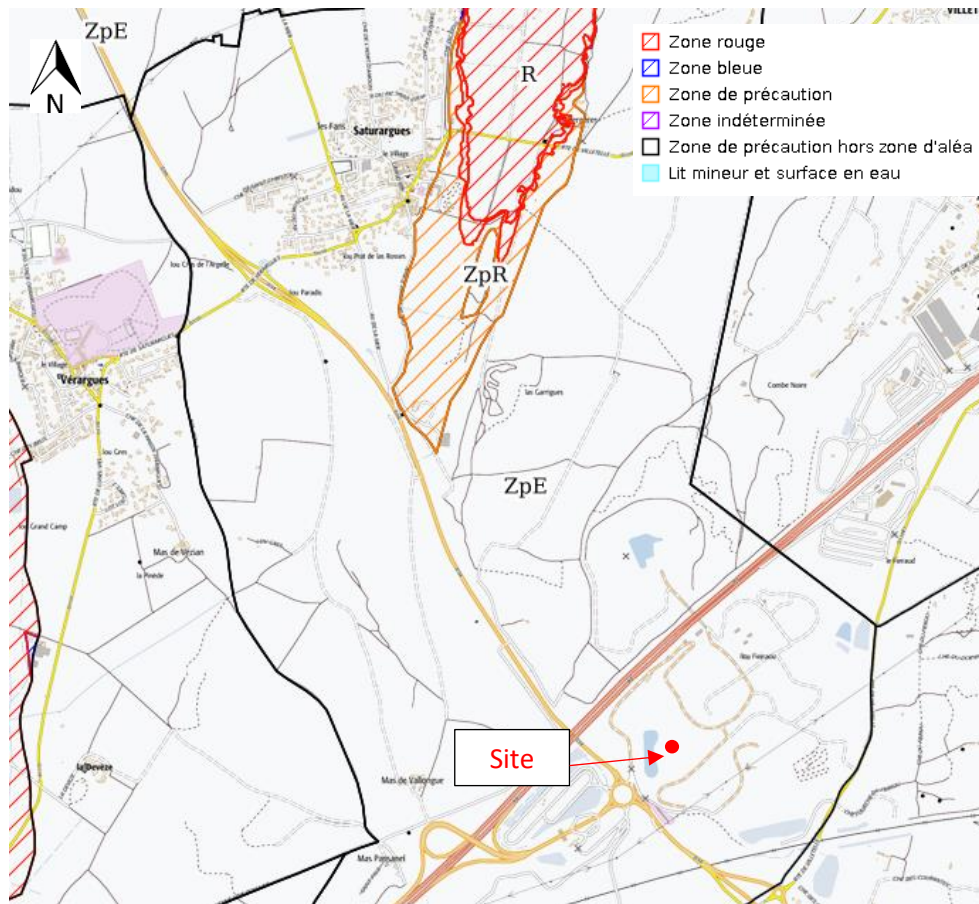
BILAN

Le site n'est pas compris dans le périmètre d'un site classé.

1.11. Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune de Saturargues est concernée par le PPRI "Bassin versant du moyen Vidourle", approuvé le 15 juin 2009. Le site n'est pas compris dans le zonage du PPRI (voir figure ci-dessous)

La commune de Saturargues n'est pas concernée par un PPRT.



Source : PPR et PAC de l'Hérault

BILAN	<p>La commune de Saturargues est concernée par un plan de prévention du risque inondation. Le site est situé en dehors de tout périmètre de zone inondable.</p> <p>La commune de Saturargues n'est pas soumise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan de prévention des risques mouvements de terrain, - un plan de prévention des risques cavités souterraines, - plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux ; - un plan de prévention des risques sismiques, - un plan de prévention des risques technologiques.
--------------	--

1.12. Site ou sols pollués

D'après le site Infoterre, le site ou sol pollué le plus proche est à 2,5 km au Sud du site, sur la commune de Lunel. Il s'agit d'une agence EDF / GDF.

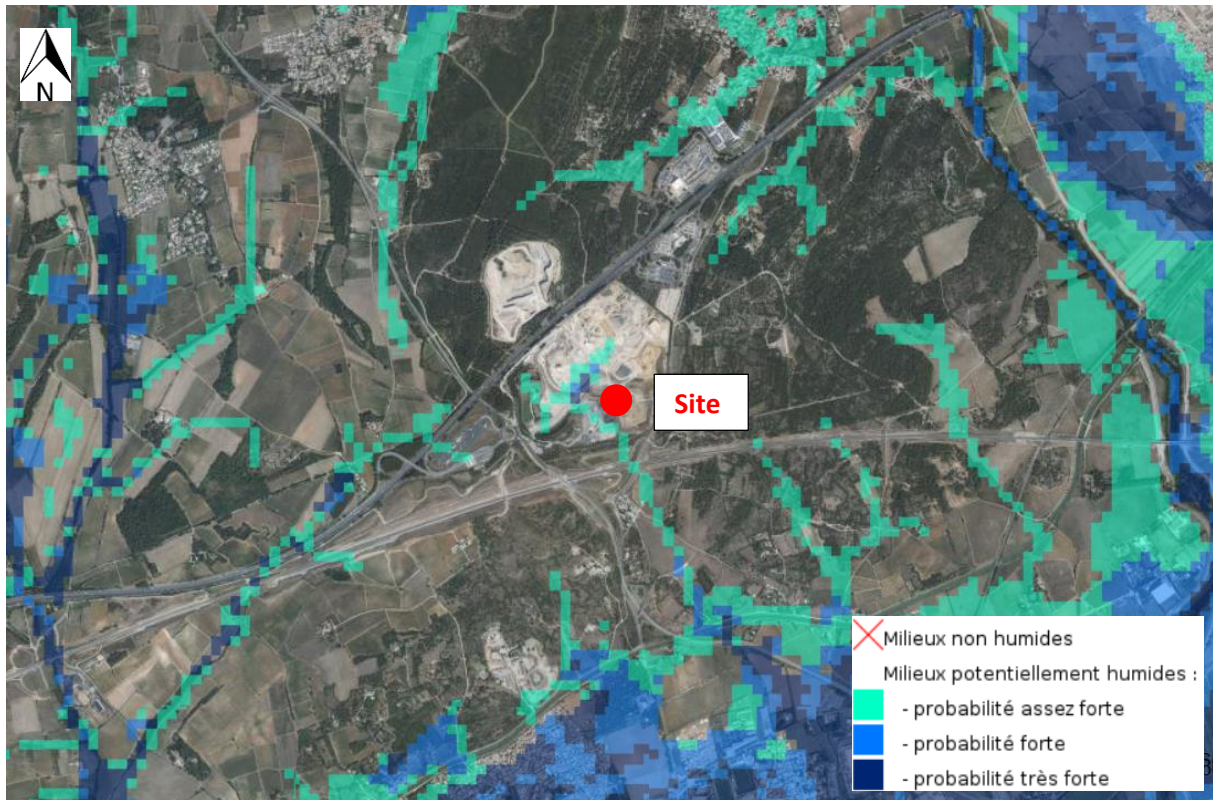
BILAN	Aucun site ou sol pollué n'est recensé au droit du site projet.
--------------	---

1.13. Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation

Le site ne se trouve pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Le site RAMSAR le plus proche du site d'étude est la « La Petite Camargue » (FR200017), situé à environ 8,4 km au Sud du site.

D'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, le site se situe à proximité de milieu potentiellement humide, avec une probabilité assez forte :



Source : Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides

BILAN	Le site ne se situe pas dans une zone humide ou potentiellement humide.
--------------	---

1.14. Zone de répartition des eaux (ZRE)

D'après l'outil cartographique de la DREAL Occitanie, la zone d'implantation du projet ne se trouve pas en zone de répartition des eaux. La plus proche est située à 8,2 km à l'Ouest du site : ZRE « Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières ».

BILAN	Le site se trouve dans le périmètre d'une ZRE. Il n'y aura pas de prélèvement d'eau dans le cadre du projet.
--------------	---

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--

1.15. Périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle

BILAN	Le site est compris dans le périmètre de protection éloignée du champ captant du moulin d'Aimargues.
--------------	--

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--

2. IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

2.1. Incidences potentielles sur les ressources

2.1.1. Prélèvement d'eau

Le site est alimenté en eau par un forage privé (fontaines à eau pour le personnel).

La consommation d'eau est limitée au strict nécessaire permettant d'assurer le bon fonctionnement des installations.

La consommation annuelle en eau de forage est de 1 700 m³/an.

2.1.2. Drainages ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines

Le site est alimenté en eau par un forage. La zone technique est imperméabilisée et les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées sont traitées par des séparateurs d'hydrocarbures. Les cuves d'hydrocarbures sont munies de rétentions.

2.2. Incidences potentielles sur le milieu naturel : éventuelles perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité existante

Le site est déjà existant et exploité.

Le site est localisé en dehors de tout zonage Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...

Il n'y a aucun prélèvement ni rejet direct dans le milieu naturel. Le site n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur la biodiversité.

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--

2.3.3. Odeurs

La principale odeur est celle du bitume chaud, perceptible à quelques dizaines de mètres des sources : tambour enrobeur, stockage de bitume, pont bascule de chargement PL. Pour éviter les odeurs, les camions sont bâchés après chargement. De plus, aucune habitation ne se trouve à proximité immédiate des installations.

2.3.4. Emissions lumineuses

Le site sera muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur.

Les sources lumineuses correspondront principalement aux éclairages des installations et seront orientées vers le bas afin de limiter les nuisances. Celles-ci seront plus fréquemment utilisées en période hivernale en raison de la durée de l'ensoleillement.

Le site ne sera pas susceptible de nuire aux habitations et installations avoisinantes.

2.4. Emissions

2.4.1. Rejets dans l'air

Les rejets atmosphériques correspondent aux gaz de combustion rejetés au niveau de la cheminée du dépoussiéreur, aux retombées de poussières liées aux concassages et stockages de minéraux et aux émissions des véhicules à moteur (VL et PL).

Toutes les mesures sont prises pour limiter les rejets atmosphériques. Des mesures de retombées de poussières sont prévues et déjà menées sur la carrière.

2.4.2. Rejets liquides

Pas de rejet d'eaux résiduaires (eaux sanitaires : cuve de stockage, éliminées par un prestataire agréé). Pas de rejet d'eaux industrielles dans le cadre du process, à l'exception des eaux de lavage des malaxeurs des graves non traitées, prétraitées avant rejet par un décanteur et un séparateur d'hydrocarbures.

Les eaux pluviales ruisselant sur les stockages de granulats ne sont pas susceptibles d'être polluées, elles s'infiltreront sur le site ou gravitent jusqu'au fossé situé au Nord du site.

Rappel : Les eaux pluviales potentiellement polluées, notamment au niveau de la centrale d'enrobage, transitent par des séparateurs à hydrocarbures avant d'être rejetées dans le fossé situé au Nord du site.

2.4.3. Effluents

Il n'y aura pas de traitement et de rejet d'eaux industrielles. Les eaux pluviales seront rejetées dans le fossé situé au Nord du site, après passage par un séparateur d'hydrocarbures pour la fraction potentiellement polluée.

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--

2.4.4. Production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux

Toutes les dispositions nécessaires sont prises, dans la conception et l'exploitation des installations, pour assurer une bonne gestion des déchets induits par l'activité, notamment pour favoriser :

- la limitation à la source de la quantité et de la toxicité des déchets,
- le tri, le recyclage, la valorisation des sous-produits de fabrication,
- le traitement ou le prétraitement des déchets,
- le stockage dans les meilleures conditions possibles pour les déchets ultimes dont le volume devra être strictement limité.

Les déchets et résidus produits sont stockés, avant leur revalorisation ou leur élimination, dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (prévention d'un lessivage par les eaux météoriques, d'une pollution des eaux superficielles et souterraines, des envols et des odeurs) pour les populations avoisinantes et l'environnement.

Des déchets assimilables aux ordures ménagères et des déchets dangereux (chiffons souillés, effluents sanitaires, boues des séparateurs d'hydrocarbures, filtres, produits pâteux) sont produits dans les quantités suivantes :

Déchets	Code (nomenclature européenne)	Mode de stockage	Quantité estimée annuelle
Déchets non dangereux en mélange	20.03.01	Benne	6 m ³
Eaux sanitaires	20.03.04	Cuve étanche	30 m ³
Boues des séparateurs d'hydrocarbure	13.05.02* 13.05.06* 13.07.07*	Bac de décantation des séparateurs	2 m ³
Chiffons souillés	15.02.02*	Fût de 200 l	200 l
Filtre		Fût de 200 l	200 l tous les 3 ans
Produits pâteux		Fût de 200 l	200 l tous les 2 ans

Ces déchets sont stockés puis évacués et valorisés. La traçabilité et le suivi des déchets sont gérés en interne : contrôle des prestataires, archivage des bons d'enlèvement BSD (Bordereau de suivi des déchets). Conformément à la réglementation en vigueur, les sociétés chargées du transport et de l'élimination des déchets sont titulaires des autorisations requises.

Les seuls déchets pouvant être réceptionnés sur l'emprise de l'installation sont des déchets non dangereux inertes tels que définis par l'arrêté du 6 juillet 2011 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516 et 2517 de la nomenclature des installations classées.

2.5. Patrimoine architectural, culturel, archéologique

Le site est hors de tout périmètre de protection des monuments historiques, de tout site inscrit ou classé, de tout site patrimonial remarquable. Il est de plus hors de toute zone tampon de biens inscrits au patrimoine mondial.

Le site est existant et exploité. De plus, il se situe dans le site d'exploitation de la carrière LRM.

LANGUEDOC ROUSSILLON ENROBES	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°8 – Incidence notable sur l'environnement</i>	Commune de Saturargues (34)
---	---	--

2.6. Incidences du projet susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés

Le site est existant et exploité. Il se situe dans le site d'exploitation de la carrière LRM. Les effets cumulés concernent en particulier les rejets atmosphériques liés au trafic PL et les envois de poussières liés aux manipulations de minéraux.

Nota : les incidences du projet n'auront pas d'effets de nature transfrontalière.